

Projet de loi.

Les droits de poste qui frappent tout service public de diligence font que les habitants sont obligés de voyager à pied ou de payer fort cher un voyage en poste sur les routes si il existe des relais de poste.

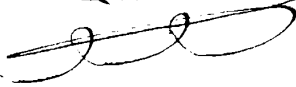
Pour concilier l'intérêt des maîtres de poste avec l'avantage des populations, je propose de restreindre le paiement des droits de poste aux services publics qui passeront d'une division administrative dans un autre et d'en exempter ceux qui circulent seulement dans l'intérieur de la division.

C'est à ces fins que je soumetts à la Chambre le projet suivant.

Article unique

Toute voiture ou diligence faisant un service public dans l'intérieur d'une division administrative est exemptée de payer aucun droit de poste.

Lion Brunier Député



Reuch +

Michellin +

10. Gennaio 1870.

Reg. 26.
N. 33.

Progetto di legge
del ~~Deputato~~ Bruni
~~presentato~~

Projet de loi
du Député Brunier
mis en considération dans la
séance du 30 Janvier 1870

Exemption des droits de
poste en faveur de ~~voitures~~
diligences et voitures publiques